



## URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi — que le Département Urbanisme est saisi — que le Gouvernement est saisi — d'une demande de:  
~~permis d'urbanisation — modification de permis d'urbanisation — permis d'urbanisme — permis d'urbanisme de constructions groupées — certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est Mr Andreas Wintgens et Mme Nadège Vandebroek demeurant à 4710 Lontzen – Rue de la Chapelle, 112  
Le terrain concerné est situé à 4710 Lontzen, rue de la Chapelle, 108 et cadastré Div I Sect **D** N° 271p partie  
Le projet consiste en la construction d'une maison d'habitation ainsi que la création d'un trottoir et présente les caractéristiques suivantes :  
R.IV.40-1 7° les demandes de permis d'urbanisme visées à l'article D.IV.40.  
Dans ce cas modification de la voirie communale.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article – D.IV.40 – R.IV.40-1 – D.VIII.13 – du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête publique à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen :  
- du lundi au vendredi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 19h.  
- le 22/05/2025 jusqu'à 20 heures;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Hompesch téléphone : 087/89 80 57 mail : manuela.hompesch@lontzen.be

**L'enquête publique est ouverte le 19/05/2025 et clôturée le 02/06/2025.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :  
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen  
- par courrier électronique à l'adresse suivante : manuela.hompesch@lontzen.be  
- remises à Mme Hompesch dont le bureau se trouve rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : 3609 Wintgens Vandebroek

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Hompesch ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen, le 02/06/2025 à 11h

Lontzen, le 12/05/2025

Le Directeur général,  
M. STANER



Par le Collège :

Le Bourgmestre,  
P. THEVISSSEN